

VD_GERICHTE JM13.033552 vom 27. November 2013

VD Tribunal cantonal, 2013-11-27, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/vd_gerichte_JM13.033552

FR: VD_GERICHTE JM13.033552 du 27 novembre 2013

IT: VD_GERICHTE JM13.033552 del 27 novembre 2013

Volltext

TRIBUNAL CANTONAL JM13.033552-132268 396 JUGE DEL EGUÉ D E LA
CHAMBRE D E S RECOURS CIVIL E

_____ Arrêt du 27 novembre 2013

_____ Présidence de M. PELLET, juge délégué Greffière : Mme Egger
Rochat ***** Art. 241 al. 3 CPC Le juge délégué de la Chambre des recours civile du
Tribunal cantonal prend séance pour statuer sur le recours interjeté par A.F._____, à
Yverdon-les-Bains, requérant, contre la décision rendue le 1er novembre 2013 par le Juge
de paix du district du Jura-Nord vaudois et du Gros-de-Vaud dans la cause divisant le
recourant d'avec B.F._____, intimée, à Yverdon-les-Bains, . Statuant à huis clos, le juge
délégué voit : 855

- 2 - En fait et e n droi t : 1. Par lettre du 25 novembre 2013, le recourant a déclaré retirer
son recours. Il convient d'en prendre acte et de rayer la cause du rôle (art. 241 al. 3 CPC
[Code de procédure civile du 19 décembre 2008, RS 272]), ce qui relève de la compétence
du juge délégué de la Cour de céans (art. 43 al. 1 let. a CDPJ [Code de droit privé judiciaire
vaudois du 12 janvier 2010, RSV 211.02]). 2. Le présent arrêt peut être rendu sans frais
judiciaires (art. 11 TFJC [tarif du 28 septembre 2010 des frais judiciaires civils, RSV
270.11.5]). Par ces motifs, le juge délégué de la Chambre des recours civile du Tribunal
cantonal, statuant à huis clos, prononce : I. Il est pris acte du retrait du recours. II. La cause
est rayée du rôle. III. L'arrêt, rendu sans frais, est exécutoire. Le juge délégué : La greffière
:

- 3 - Du L'arrêt qui précède, dont la rédaction a été approuvée à huis clos, est communiqué à
: - M. A.F._____, - Mme B.F._____, par l'envoi de photocopies. Cet arrêt est
communiqué, en original, à : - M. le Juge de paix des districts du Jura – Nord vaudois et du
Gros-de- Vaud. La greffière :

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte
Originaltext. Quellen-URL siehe oben.